

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 décembre à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #17-12-210
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-12-211
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 13 novembre 2017;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
 - 5.2** Appliquer 18 691 \$ du fonds Cartier à l'entretien des chemins pour l'année 2018;
 - 5.3** Réserver 42 471 \$, montant résiduel d'entretien des chemins de 2017 au budget 2018;
 - 5.4** Réserver la somme de 4 326 \$ au budget 2018, représentant le montant disponible à appliquer pour le soutien aux aînés (URLS);
 - 5.5** Réserver la somme de 2 000 \$ du FDT afin d'ajouter ce montant au surplus réservé existant (850 \$) du FDT;
 - 5.6** Affecter le surplus réservé pour le Phare (subvention) aux dépenses engagées en 2017 concernant l'enlèvement du mercure et l'entretien du Phare;
 - 5.7** Réserver le surplus occasionné par l'encaissement de la subvention PIQM – eaux usées de 40 764.34 \$;
- 6. Administration**
 - 6.1** Mandater Me Daniel Bouchard afin d'accompagner la Ville dans le processus de création d'un comité local du patrimoine;
 - 6.2** Nommer un pro-maire pour décembre 2017 et les Pro-Maires 2018;
 - 6.3** Calendrier des séances du conseil 2018;
 - 6.4** Nommer signataire pour le renouvellement des contrats des employés;
 - 6.5** Prendre aux surplus accumulés le montant résiduel à payer pour la rénovation des bandes de patinoire;
 - 6.6** Appui à la fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette;
- 7. Travaux publics**

Rien
- 8. Urbanisme**

Rien
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Nommer un élu en représentation sur le conseil d'établissement de Metis Beach School;
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 13 novembre 2017.

RÉSOLUTION #17-12-212

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 13 NOVEMBRE 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 13 novembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff, membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 4 décembre 2017, soit :

- Assembler portant sur le budget municipal 2018, le 14 décembre à 19h30;
- Choisir un président pour le conseil d'arrondissement;
- Reconduction du rôle d'évaluation;
- Nommer trois citoyens pour siéger sur le conseil d'arrondissement MacNider;
- Nommer conseillers et citoyens sur le CCU;
- Nommer trois personnes sur le conseil de l'HLM de Métis-sur-Mer;
- Entretien hivernal du 5^e rang de la municipalité de Padoue;
- Demande de permis de rénovation en zone PIIA au 215, 322, 341 rue Beach;

La date de la prochaine réunion est le lundi 15 janvier 2018 à 18h30 au bureau municipal, 138, Principale.

4.2 Comité de développement

Le comité est à la préparation de la fête de Noël qui va avoir lieu ce dimanche 10 décembre au Town Hall. Il y a 63 enfants déjà inscrits.

4.3 Comité des Loisirs

Le poste pour l'entretien de la patinoire 2017-2018 a été comblé, il s'agit de M. Gaétan Gagné.

4.4 Comité de la bibliothèque

Surveillez l'Info-Métis concernant les activités offertes à la bibliothèque dans le temps de fêtes.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #17-12-213

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de novembre 2017 pour un montant de 166 527.22 \$, adopte la liste des comptes à payer de novembre 2017 pour un montant de 72 242.14 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 72 242.14 \$.

5.2 Appliquer 18 691 \$ du fonds Cartier à l'entretien des chemins pour l'année 2018.

RÉSOLUTION #17-12-214

APPLIQUER 18 691 \$ DU FONDS CARTIER À L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer applique 18 691 \$ du fonds Cartier à l'entretien des chemins pour l'année 2018.

5.3 Réserver 42 471 \$, montant résiduel d'entretien des chemins de 2017 au budget 2018.

RÉSOLUTION #17-12-215

RÉSERVER 42 471 \$, MONTANT RÉSIDUEL D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE 2017 AU BUDGET 2018

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer réserve 42 471 \$, montant résiduel d'entretien des chemins de 2017 au budget 2018.

5.4 Réserver la somme de 4 326 \$ au budget 2018, représentant le montant disponible à appliquer pour le soutien aux aînés (URLS).

RÉSOLUTION #17-12-216

RÉSERVER LA SOMME DE 4 326 \$ AU BUDGET 2018, REPRÉSENTANT LE MONTANT DISPONIBLE À APPLIQUER POUR LE SOUTIEN AUX AÎNÉS (URLS)

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer réserve la somme de 4 326 \$ au budget 2018, représentant le montant disponible à appliquer pour le soutien aux aînés (URLS).

5.5 Réserver la somme de 2 000 \$ du FDT afin d'ajouter ce montant au surplus réservé existant (850 \$) du FDT.

RÉSOLUTION #17-12-217

RÉSERVER LA SOMME DE 2 000 \$ DU FDT AFIN D'AJOUTER CE MONTANT AU SURPLUS RÉSERVÉ EXISTANT (850 \$) DU FDT

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer réserve la somme de 2 000 \$ du FDT afin d'ajouter ce montant au surplus réservé existant (850 \$) du FDT.

5.6 Affecter le surplus réservé pour le Phare (subvention) aux dépenses engagées en 2017 concernant l'enlèvement du mercure et l'entretien du Phare.

RÉSOLUTION #17-12-218

AFFECTER LE SURPLUS RÉSERVÉ POUR LE PHARE (SUBVENTION) AUX DÉPENSES ENGAGÉES EN 2017 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DU MERCURE ET L'ENTRETIEN DU PHARE

Il est proposé Par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer affecte le surplus réservé pour le Phare (subvention) aux dépenses engagées en 2017 concernant l'enlèvement du mercure et l'entretien du Phare.

5.7 Réserver le surplus occasionné par l'encaissement de la subvention PIQM – eaux usées de 40 764.34 \$.

RÉSOLUTION #17-12-218A

RÉSERVER LE SURPLUS OCCASIONNÉ PAR L'ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION PIQM – EAUX USÉES DE 40 764.34 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a encaissé en 2017 un montant de subvention PIQM pour l'assainissement des eaux usées d'un montant 40 764.34 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant représente une partie de l'aide financière retenue par le Ministère pour fin d'analyse pour le secteur de l'assainissement des eaux usées pour 2016 et 2017 et n'était pas budgétée en 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2018 représente la troisième année du terme;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité de réserver le surplus occasionné par l'encaissement de la subvention PIQM de 40 764.34 pour le secteur de l'assainissement des eaux usées à raison d'un crédit sur le tarif unitaire de 193.20 \$ pour 2018, de 64.40 \$ pour 2019 et de 64.40 \$ pour 2020.

6. ADMINISTRATION

6.1 Mandater Me Daniel Bouchard afin d'accompagner la Ville dans le processus de création d'un comité local du patrimoine.

RÉSOLUTION #17-12-219A

MANDATER ME DANIEL BOUCHARD AFIN D'ACCOMPAGNER LA VILLE DANS LE PROCESSUS DE CRÉATION D'UN COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis juridique de Me Bouchard concernant la possibilité que la Ville donne la gestion du site du Phare à l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer, la municipalité se doit de constituer par règlement un conseil local du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de Me Bouchard afin de procéder à la préparation de tous les documents nécessaires dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate Me Daniel Bouchard afin de se faire accompagner dans le processus de constitution d'un conseil local du patrimoine et par conséquent le montage de la réglementation s'y rattachant tel que décrit dans l'offre de service du 4 décembre 2017.

6.2 Nommer un pro-maire pour décembre 2017 et les Pro-Maires 2018.

RÉSOLUTION #17-12-219

NOMMER UN PRO-MAIRE POUR DÉCEMBRE 2017 ET LES PRO-MAIRES 2018

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme pour décembre 2017 et pour l'année 2018 les pro-maires suivants :

Décembre 2017 : **Mme Rita D. Turriff**
Janvier, février, mars 2018 : **M. Raynald Banville**
Avril, mai, juin 2018 : **M. Simon Brochu**
Juillet, août, septembre 2018 : **Mme Rita D. Turriff**
Octobre, novembre, décembre 2018 : **M. Luc Hamelin**

6.3 Calendrier des séances du conseil 2018.

RÉSOLUTION #17-12-220

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à 19h30 :

MOIS	JOUR	DATE
JANVIER	LUNDI 19H30	15
FÉVRIER	LUNDI 19H30	5
MARS	LUNDI 19H30	12
AVRIL	LUNDI 19H30	9
MAI	LUNDI 19H30	7
JUIN	LUNDI 19H30	4
JUILLET	LUNDI 19H30	9
AOÛT	LUNDI 19H30	6
SEPTEMBRE	LUNDI 19H30	10
OCTOBRE	LUNDI 19H30	1
NOVEMBRE	LUNDI 19H30	5
DÉCEMBRE	LUNDI 19H30	3

6.4 Nommer signataire pour le renouvellement des contrats des employés.

RÉSOLUTION #17-12-221

NOMMER SIGNATAIRE POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme la mairesse comme signataire des contrats des employés municipaux pour les années 2018 et 2019.

6.5 Prendre aux surplus accumulés le montant résiduel à payer pour la rénovation des bandes de patinoire.

RÉSOLUTION #17-12-222

PRENDRE AUX SURPLUS ACCUMULÉS LE MONTANT RÉSIDUEL À PAYER POUR LA RÉNOVATION DES BANDES DE PATINOIRE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer paye à même le surplus accumulé le montant résiduel non-budgété pour la rénovation des bandes de patinoires qui s'élève à 22 854 \$.

6.6 Appui à la fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION #17-12-223

APPUI À LA FRATERNITÉ DES PARAMÉDICS DE LA MITIS-RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT que les membres de la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette demandent une modification de leurs horaires depuis une quinzaine d'années;

CONSIDÉRANT que la modification des horaires de faction vers des horaires à l'heure permettrait d'augmenter le sentiment de confiance de la population envers les services ambulanciers;

CONSIDÉRANT que cette modification des horaires permettrait d'améliorer la qualité de vie des paramédics;

CONSIDÉRANT que le délai supplémentaire de temps de réponse est en moyenne huit minutes de plus dans les meilleures conditions, ce qui peut créer des préjudices aux patients.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appuie la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette dans leur démarche pour faire passer les horaires de faction vers des horaires à l'heure pour la région de La Mitis.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. URBANISME

Rien

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Nommer un élu en représentation sur le conseil d'établissement de Metis Beach School.

RÉSOLUTION #17-12-224

NOMMER UN ÉLU EN REPRÉSENTATION SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE METIS BEACH SCHOOL

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme la Conseillère Martine Bouchard afin de représenter la municipalité sur le conseil d'établissement de Metis Beach School.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h10 et s'est terminée à 20h11.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-12-225
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h11.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier